

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2024

Référence
2024/030

Objet de la délibération
TARIFS PROFESSIONNELS DE L'EAU 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Date de la convocation
05/04/2024

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 18/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 12 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SEMONSUT Pascal, Maire

Présents : Mmes : CARRE Fabienne, CHATELIN Karine, GAILLARD Jessica, GUERIN Pascaline, POIVRE Corinne, SOBRAL Vanessa, MM : ARRIVAULT Gérard, COLMET DAAGE Sylvain, GAILLOT Vincent, GUDIN David, LOMBARD Pascal, MAUPAS JEAN-LOUIS, PELLETIER Jean-Marie, SEMONSUT Pascal, SIMON Christophe

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BENARD Isabelle à M. MAUPAS JEAN-LOUIS, ROGER Claudette à M. SEMONSUT Pascal

Absents : Mme BAUP Pascale, M. LELAY Dominique

A été nommée secrétaire : Mme Karine CHATELIN

Objet de la délibération : TARIFS PROFESSIONNELS DE L'EAU 2024

La commission eau et assainissement propose la suppression des tarifs professionnels de l'eau en 2024 car cette tarification est contraire à la volonté de préservation des ressources et les autres communes de la Communauté de communes des Loges ne pratiquent pas de tarifs spécifiques sauf la commune de Vienne-en-Val et 2 autres communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression des tarifs professionnels de l'eau en 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie le 15/04/2024

